Faites dire une messe pour vos défunts et aux intentions de vos proches

## Offrir une messe : le plus beau cadeau pour ceux qu’on aime

* Pour vos défunts : C’est un acte de foi et d’espérance en la bonté de Dieu, mais aussi un acte de respect, de fidélité et de charité à l’égard de ceux qui nous ont précédés, sont morts et auraient encore besoin de se purifier pour entrer dans la lumière du bonheur éternel.
* Pour dire merci : rendre grâce à Dieu pour un événement heureux dans votre vie ou celle des autres, des noces d’or ou d’argent, un anniversaire, une réconciliation, une guérison, une conversion…
* Pour des intentions qui vous tiennent à cœur : la paix dans le monde, un ami en difficulté, les vocations…
* Pour vos proches : demander à Dieu de les aider, de les accompagner dans des moments importants ou difficiles de leur vie.

## Toute messe est sans prix !

Il est donc plus juste de parler d’offrandes (permettant aux prêtres de vivre).

Au 20 novembre 2019, le montant de cette offrande a été fixé ainsi par l’Assemblée des évêques de France :

* 18 € pour une messe (36 € pour deux messes, etc…)
* 180 € pour une neuvaine de messes…
* 630 € pour un trentain (trente messes dites consécutivement, sans interruption).

## Votre intention :

Vous allez recevoir une confirmation de paiement, ainsi qu’un message vous signalant le(s) jour(s) où la/les messe(s) sera/seront célébrée(s) à votre intention.